FÉDÉRATION CYNOLOGIQUE INTERNATIONALE (AISBL)

Place Albert 1er, 13, B - 6530 Thuin (Belgique) Tél: +32.71.59.12.38 - email: info@fci.be

RÈGLEMENT DE LA COUPE D'EUROPE DE GRANDE QUÊTE POUR CHIENS D'ARRÊT DE RACES BRITANNIQUES

En 1950, la FRANCE, la BELGIQUE, l'ITALIE et la SUISSE ont créé un Field Trial International de Grande Quête dénommé "Coupe d'Europe de Grande Quête" lors de laquelle s'affrontent une équipe représentative des pays fondateurs et de ceux ayant adhéré par la suite.

Cette compétition se courra selon les dispositions générales du règlement international de field trial pour chiens d'arrêt de races britanniques (solo et couples), et selon le règlement international des épreuves de grande quête pour chiens d'arrêt de races britanniques. Les règles spécifiques suivantes s'appliquent en outre à la Coupe d'Europe :

La Commission des chiens d'arrêt britanniques de la FCI propose que l'épreuve soit organisée à tour de rôle par les pays et elle veillera au respect de ce tour de rôle. La Coupe d'Europe ne peut pas être organisée plus de deux fois de suite dans le même pays.

Le pays organisateur devra faire connaître, par communication écrite adressée au Président de la Commission, *pour le 15 décembre au plus tard*, la date qu'il propose pour la compétition.

Chaque pays participant s'efforcera de ne pas organiser un field trial de grande quête la veille du jour fixé pour la Coupe d'Europe.

Lorsqu'un nouveau pays désire adhérer à la coupe d'Europe, il doit en faire la demande par écrit au Président de la Commission FCI pour chiens d'arrêt britanniques.

L'admission ne pourra être prononcée que si le nouveau pays accepte dans son intégralité le règlement de la coupe d'Europe en vigueur au moment de son admission; le pays qui vient d'être admis ne sera autorisé à participer à la Coupe d'Europe qu'à partir de l'année suivante.

Le refus d'admission n'aura pas à être motivé par la Commission de la FCI.

Lorsqu'un pays non fondateur de la coupe souhaite organiser cette compétition, il devra, l'année précédente, faire disputer un concours de grande quête sur les terrains choisis.

Deux juges des pays fondateurs de la coupe devront faire partie du jury et ceux-ci devront faire un rapport sur la qualité des terrains choisis et le déroulement de la compétition au Président de la Commission de la FCI.

CONCURRENTS

Chaque pays sera représenté par une seule équipe composée au minimum d'un chien et au maximum de quatre, ainsi que de deux réserves.

Ne peuvent concourir que les chiens inscrits dans les livres d'origines (et non pas les « livres d'attente » ou « annexes ») des membres et partenaires sous contrat de la FCI ainsi que ceux inscrits auprès d'organisations non-membres de la FCI mais avec lesquelles un accord de reconnaissance mutuelle des livres d'origines existe.

Les chiens de l'équipe devront être engagés 48 heures au moins avant la date du concours.

Avant le début de la compétition, tout chien de l'équipe peut être remplacé.

Le montant de l'engagement est fixé par la Commission, un an à l'avance ; le paiement de l'engagement est effectué en même temps que ce dernier.

Aucun frais d'engagement n'est dû pour les chiens de réserve.

Lors de la composition des équipes, les exigences ci-dessous doivent être prises en compte :

Propriétaire

Le propriétaire doit avoir la nationalité du pays pour lequel son chien concourra ou il doit avoir sa résidence habituelle depuis au moins 12 mois dans le pays pour lequel son chien concourra.

Si le propriétaire a une double nationalité, il peut choisir l'un ou l'autre pays sans aucune restriction. En cas de problèmes, ceux-ci doivent être soumis au Comité Général de la FCI pour être définitivement résolus.

Chien

Le pedigree du chien doit comporter un tampon d'exportation, ou une confirmation du pays dont le chien fut exporté datant d'au moins 6 mois. Le chien doit être inscrit au livre d'origines du pays pour lequel il concourra.

Présentateur

Le présentateur, quelle que soit sa nationalité et sans restriction quant au nombre de chiens qu'il peut présenter, peut concourir pour plus d'un pays ; les chiens composant son équipe représentent le pays de leur propriétaire.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

FORMATION DES COUPLES

La formation des couples sera réalisée par tirage au sort. Toutefois, les chiens d'une même équipe ne devront jamais concourir ensemble.

Les femelles en chaleur pourront concourir à condition de ne pas gêner leur partenaire, qui doit nécessairement être une femelle.

PRÉSENTATION

Les juges doivent juger selon les dispositions du règlement international des épreuves de grande quête pour chiens d'arrêt de races britanniques.

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

OBJECTIF

La Coupe d'Europe a pour but de mettre en valeur les sujets d'élite qui se seront distingués par leurs qualités de nez, d'allure, d'endurance, de style, de sens aigu de la chasse et susceptibles d'engendrer d'autres grands trialers et de nombreux chiens de chasse de tout premier ordre.

DURÉE

L'épreuve, même si elle se déroule sur deux jours, aura un seul classement et sera jugée selon le règlement international des épreuves de grande quête pour chiens d'arrêt de races britanniques.

Chaque chien doit terminer sa performance *dans la même journée.* Toutefois, le jury pourra demander à revoir un chien de grand mérite autant de fois qu'il le jugera nécessaire.

JURY

Le jury est composé de 3 juges. Le Président du jury sera responsable de la réussite de l'épreuve. Il sera nommé chaque année par la Commission FCI pour Chiens d'Arrêt Britanniques.

La nationalité du juge en chef (Président du jury) et des juges d'ailes sera définie par la Commission de la FCI pour Chiens d'arrêt britanniques, en tenant compte d'une rotation équitable.

Le jury sera approuvé officiellement lors de la réunion de la Commission de la FCI pour Chiens d'arrêt britanniques qui aura lieu l'année précédant la Coupe d'Europe.

La Commission veillera à ce que tous les pays aient l'opportunité d'être représenté par un juge.

JUGEMENTS

Le jury sera d'une très grande sévérité pour les chiens au-dessous de la note des concours de grande quête ou ne présentant pas un dressage suffisant. Le but de leur jugement étant d'abord de mettre en valeur des sujets d'élite. Les jugements rendus sont définitifs et ne peuvent être contestés.

CLASSEMENTS

Des notes attribuées à chaque chien découlera un classement individuel permettant de déterminer le classement par équipe suivant la cotation ci-dessous:

EXC. CAC et CACIT <i>de la FCI</i>	12 Points
EXC. R-CAC et RCACIT <i>de la FCI</i>	11 Points
1 ^{er} EXC.	10 Points
2 ^e EXC.	9 Points
3 ^e EXC.	8 Points
EXC. Suivants	7 Points
TRES BON, n'importe quel classement	4 Points
BON	2 Points

Pour être classée, une équipe devra avoir au moins deux chiens dans les prix et un minimum de 9 points.

PRIX

Une médaille sera offerte par le pays organisateur à chacun des chiens de l'équipe gagnante ayant pris part au concours.

Un souvenir sera également offert par le pays organisateur à chacun des chiens ayant pris part au concours.

Un prix spécifique, facultatif, ne pouvant être en espèces, pourra être décerné par le pays organisateur.

Enfin, une coupe en argent sera offerte par les pays ayant participé. Cette coupe ne sera jamais attribuée définitivement, mais passera de vainqueur en vainqueur.

L'attribution de la coupe ne pourra avoir lieu que si l'équipe gagnante a totalisé 9 points au minimum. Si l'équipe gagnante n'a pas totalisé un minimum de 9 points, la coupe ne sera pas attribuée et elle restera confiée à l'équipe l'ayant gagnée en dernier lieu et ce, jusqu'à ce qu'une équipe gagnante ait totalisé un minimum de 9 points.

Cette coupe qui aura un socle assez important pour pouvoir y inscrire les noms des chiens l'ayant gagnée, sera payée à parts égales par les pays concurrents.

Si nécessaire, un nouveau socle sera offert et payé à parts égales par les pays concurrents.

A l'avenir, tous les pays demandant à prendre part à la Coupe d'Europe devront payer leur quote-part de cette coupe.

Tout pays dont l'équipe aura été classée trois fois première, consécutivement ou pas, avec un minimum de 9 points, verra son nom, les années de ses victoires et le nom des chiens des équipes victorieuses gravés sur la coupe.

La version anglaise fait foi.

Les modifications en caractères gras et italiques ont été approuvées par le Comité Général de la FCI lors de sa réunion en ligne (septembre 2020).

Entrée en vigueur : le 1^{er} janvier 2021